

Comme tous les ans, la Communauté de Communes des Monts de Gy a établi un dossier de subvention destiné aux associations présentes sur le territoire.

Le dossier complet est à rendre pour le 15 février 2020 : un CERFA officiel de demande de subvention est disponible en téléchargement [ICI](#) , à nous renvoyer complété en mairie par mail ou par courrier avec le formulaire disponible

[ICI](#)

dûment renseigné. Pour vous aider à le remplir, une

[notice d'explication](#)

est également disponible. En cas de difficulté, un exemplaire papier pourra vous être remis sur demande directement au secrétariat de mairie.

Votre dossier de demande de subvention à la Communauté de Communes sera également utilisé pour les subventions municipales, en général au deuxième trimestre, afin de vous éviter de recommencer la démarche. Un courrier vous sera envoyé pour rappel le moment venu.

Subvention communautaire

Écrit par Admin

Vendredi, 24 Janvier 2020 14:23 - Mis à jour Vendredi, 24 Janvier 2020 14:32

